



HAL
open science

La fonction d'intendant d'ugārum dans la région de Sippar à l'époque paléo-babylonienne

Amaury Havé

► **To cite this version:**

Amaury Havé. La fonction d'intendant d'ugārum dans la région de Sippar à l'époque paléo-babylonienne. *Routes de l'Orient*, 2017, 3, pp.33-40. hal-03977773

HAL Id: hal-03977773

<https://hal.science/hal-03977773>

Submitted on 7 Feb 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Revue d'archéologie de l'Orient ancien

Actualités des recherches archéologiques

N° 3

Novembre 2017

Comité scientifique

Sophie Cluzan (Musée du Louvre)

Élisabeth Fontan (Musée du Louvre)

Brigitte Lion (Université Paris 1 Panthéon Sorbonne)

Alain Messaoudi (Université de Nantes)

Cécile Michel (CNRS)

Dominique Parayre (Université Lille 3)

Martin Sauvage (CNRS)

Önhan Tunca (Université de Liège)

Responsable éditorial

Amaury Havé

Comité éditorial

Sarra Ada-Berkane, Alexia Decaix, Amaury Havé, Mathilde Mura, Fiona Pichon, Delphine Poinot, Margaux Spruyt,
Margot Tomi

Maquette : Amaury Havé, Delphine Poinot

ISSN 2272-8120 - Dépôt légal : mars 2014

Les opinions exprimées dans ces colonnes n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Toute reproduction totale ou partielle des articles et illustrations de cette revue est interdite

sans autorisation écrite de l'auteur ou de l'éditeur.

SOMMAIRE

Voyage antiquaire ou mission archéologique ? Le comte de Forbin en Orient (1817-1818)	1
Rose-Marie Le Rouzic	
« From drawings made on the spot » – L'influence de l'illustration scientifique et du dessin de presse sur l'image de l'Assyrie dans l'art du second XIX^e siècle	13
Yannick Le Pape	
La fonction d'intendant d'ugārum dans la région de Sippar à l'époque paléo-babylonienne	30
Amaury Havé	
Mentesh Tepe (Azerbaïdjan) : résultats préliminaires de la campagne de fouille 2015	41
Emmanuel Baudouin, Mathilde Mura, Camille Manel	
Compte-rendu du colloque Archéologie des Conflits / Archéologie en Conflits, 2 et 3 novembre 2017	53
Julie Bessenay-Prolonge, Jean-Jacques Herr, Mathilde Mura	
Quelques mots sur Routes de l'Orient	57

LA FONCTION D'INTENDANT D'UGĀRUM DANS LA RÉGION DE SIPPAR À
L'ÉPOQUE PALÉO-BABYLONIENNE

AMAURY HAVÉ

Doctorant, UMR 7041 ARSCAN, Equipe VEPMO, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne

have.amaury@gmail.com

Résumé : A l'époque paléo-babylonienne, dans la région de Sippar, les parcelles agricoles, qu'elles appartiennent à des particuliers (religieuses, soldats, marchands) ou à des institutions (palais, temples, cloître-*gagûm*), sont regroupées dans des districts d'irrigation nommés *ugārû*. Cet article présente les données qui témoignent de l'existence d'une fonction « d'intendant de district d'irrigation », n'ayant jamais fait l'objet de recherches jusqu'alors.

Abstract : In the paleo-babylonian Sippar-region, agricultural lands owned by private people (as *nadītum*-women, soldiers or merchants) or by institutions (palace, temples, or the *gagûm*-cloister) are grouped in irrigation districts named *ugārû*. This article presents data that testifies to the existence of a overseer of the *ugārûm* fonction, that was never studied before.

Mots clés : Sippar, époque paléo-babylonienne, district d'irrigation-*ugārûm*, intendant d'*ugārûm*, jachère alternée.

Keywords : Sippar, paleo-babylonian period, *ugārûm*-irrigation district, overseer of the *ugārûm*, alternate fallow system.

Les deux sites archéologiques de Tell ed-Dēr et Abu Habbah correspondent aux emplacements de villes jumelles de l'époque paléo-babylonienne (2000-1500 av. J.-C.), Sippar-Yahrurum et Sippar Amnānum¹, qui formaient une entité urbaine² désignée sous l'appellation « Sippar » dans les textes de cette époque (cartes 1 et 2).

Ces deux sites, intensivement pillés, ont fait l'objet de fouilles archéologiques françaises puis belges depuis le XIX^{ème} siècle³. Ils ont ainsi livré plusieurs milliers de tablettes, dont 691 seulement provenant de contextes stratigraphiques identifiés ont été publiées⁴.

A partir des premières études épigraphiques de ces tablettes et des informations provenant d'autres régions de la Babylonie à la même époque, une grande synthèse concernant les structures sociales de la ville a été publiée en 1975 par Rikvah Harris : *Ancient Sippar : a demographic study of an Old-Babylonian city*⁵. Bien que sévèrement critiqué dès sa sortie⁶, cet ouvrage faisait de Sippar la ville de Mésopotamie de l'âge du Bronze Moyen la mieux connue par les historiens à cette époque⁷. Il a été publié au moment où débutaient les premières fouilles scientifiques à Tell ed-Dēr⁸, dirigées par Léon de Meyer de l'Université de Gand (Belgique) et associées à un programme de recherche épigraphique dirigé par Michel Tanret. Ces fouilles se sont poursuivies jusqu'en 1988, tandis qu'un considérable travail de translittération des textes économiques conservés au British Museum aboutissait à la publication de six volumes de textes provenant de Sippar dans la série *Old Babylonian real estate documents from Sippar in the British Museum*, appartenant à la collection *Mesopotamian History and Environment*.⁹

La nature des textes publiés, des textes économiques provenant souvent d'archives de femmes, a orienté les deux grandes problématiques qui ont animé la recherche historique depuis la publication d'*Ancient Sippar*¹⁰.

Tout d'abord, dans la continuité des travaux de R. Harris, l'attention des chercheurs s'est concentrée sur les religieuses-*nadītum*, consacrées ici au dieu Šamaš et sur l'institution (le *gagūm*, « cloître ») à laquelle elles appartenaient à Sippar-Yahrurum.

Ensuite, en complément des études géomorphologiques réalisées dans la région entourant Sippar, qui ont permis d'identifier d'anciens canaux, les épigraphistes de l'Université de Gand ont lancé un projet de reconstruction cadastrale¹¹ de cette région : ce projet s'appuie sur les centaines de tablettes de ventes et de locations de terrain trouvées à Sippar, qui mentionnent au moins le nom du roi sous lequel elles ont été écrites, ainsi que des indications topographiques peu précises mais souvent nombreuses sur la localisation du terrain, en particulier le district d'irrigation – *ugārum* auquel chaque parcelle appartenait¹².

Dans le cadre de notre mémoire de recherche de Master 1, réalisé sous la direction de Francis Joannès et soutenu en septembre 2015 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, intitulé *Les terres des nadītum, cadastre et société dans la*

1. Charpin 1988.

2. Au vu de la distance entre les deux tells (un peu plus de 5 km), il est improbable qu'ils aient formé une aire urbanisée continue.

3. Scheil 1902, voir notamment p. 3 et suivantes pour la description du site d'Abu Habbah après les premiers pillages suivis des « fouilles » de Rassam.

4. Jacquet 2013, p. 65. Le même auteur a recensé 1835 textes issus de pillages et qui peuvent être considérés d'après leur contenu comme provenant de Sippar (p. 68 de la même publication).

5. Harris 1975.

6. Gallery 1979.

7. Stol 1976.

8. Les rapports préliminaires sont publiés dans la série Northern Akkad Project Reports.

9. Le nom de cette série de six volumes est ainsi abrégé en MHET II.

10. Harris 1975.

11. Voir Dekiere 1989 pour les problématiques de départ. Les principaux résultats des études géomorphologiques et des essais de reconstruction cadastrale sont publiés dans le volume Gasche et Tanret 1998.

12. On trouve également mention de la position de la parcelle par rapport aux canaux qui l'approvisionnent, et des propriétaires des parcelles voisines.

région de Sippar à l'époque paléo-babylonienne, nous avons abordé ces deux problématiques.

Notre objectif initial était de comprendre la gestion de leurs terres par les *nadītum* ainsi que les contraintes institutionnelles, familiales et économiques qui pesaient sur cette gestion. Au-delà du travail de synthèse bibliographique, les éléments les plus intéressants issus de ce mémoire concernent le fonctionnement des *ugārū* : nous avons ainsi pu découvrir l'existence d'une fonction administrative, celle d'« intendant de l'*ugārum* », n'ayant à notre connaissance jamais fait l'objet de d'une étude jusque là, bien que figurant dans les index de la série MHET II. Nous présenterons dans un premier temps ce que nous pouvons restituer du statut et du rôle de cet intendant de l'*ugārum*.

Notre mémoire a été réalisé alors qu'un chercheur émérite japonais, I. Nakata, travaillait déjà sur le thème des terres des *nadītum*. Nous verrons ainsi dans un second temps comment la fonction d'intendant de district d'irrigation peut être mise en rapport avec des hypothèses élaborées par I. Nakata.

1) Les intendants des *ugārū*

Les terres agricoles de la région de Sippar sont divisées en parcelles de tailles très variables, qui appartiennent à des *ugārū*. Le terme d'*ugārum*, « district d'irrigation », désigne à la fois une division administrative, et une réalité géographique, la plaine irriguée. L'usage de ce concept est attesté à partir de l'époque d'Ur III¹³. Il a pour équivalent *nagum* et *tawirtum*¹⁴. Nous ne disposons pas de texte donnant la superficie totale d'un *ugārum*. Les listes de distribution de champs aux soldats peuvent mentionner des totaux dépassant plusieurs centaines d'hectares¹⁵, répartis sur plusieurs *ugārū* mais qui ne sont qu'une fraction de la superficie totale des districts mentionnés. Les *ugārū* de la région de Sippar étaient contigus les uns des autres¹⁶.

Les *ugārū* sont une division administrative dont le fonctionnement est relativement mal compris, principalement parce qu'ils ne sont presque jamais mentionnés dans les textes en dehors de contrats dressés entre particuliers : il faut donc travailler à partir de toponymes isolés sans explications complémentaires données par les personnes qui ont écrit ou fait écrire ces tablettes.

Quelques textes mentionnent une fonction « d'« intendant de l'*ugārum* » (écrit en sumérogrammes « ugula¹⁷ a.gàr ») ou « d'« intendant des *ugārū* » (« ugula a.gàr.meš »). Le terme d'*ugula*, en akkadien *šāpīrum*, est rendu dans le CAD¹⁸ et dans l'epsd par « overseer », et peut être traduit en français par « chef », « responsable » ou « intendant ». Nous estimons que le terme de « chef », dans le contexte de l'époque amorrite, prend une connotation « tribale », ou du moins de fonction viagère, et est donc à éviter en l'absence d'indices en ce sens. Les termes de « responsable » et « d' intendant » sont tous deux relativement flous et conviennent au peu que nous connaissons de la fonction. Le terme d'intendant correspondant mieux à l'usage habituel des assyriologues¹⁹, c'est celui que nous avons retenu.

R. Harris²⁰ n'a pas relevé les « intendants de district d'irrigation » dans son ouvrage de synthèse, et la recension

13. Lecompte 2010, p. 243-244

14. Ibid., p. 244.

15. Richardson 2010.

16. Tanret 1998 p. 123 n.30

17. Les textes d'époque paléo-babylonienne sont rédigés en akkadien, dans un système d'écriture syllabique, mais qui conserve l'usage d'idéogrammes sumériens, qui sont conventionnellement transcrits en romain (*ugula a.gàr*), alors que l'akkadien est transcrit en italiques (*nadītum*, *šāpīrum*, *ugārum*).

18. Volume Š/Shin, p. 453.

19. Voir par ex. Charpin 2012 p. 74, à propos d'un « intendant du palais ».

20. Harris 1975.

de M. Stol²¹, qui présente des listes de personnages ayant occupé des titres ou fonctions, ne les mentionne pas non plus.

Dans la série MHET II, où ce terme est indexé, on trouve mention des intendants de districts d'irrigation dans les contrats 424, 585, 867 et 889²². L'un des plus gros problèmes que posent ces attestations est qu'elles n'indiquent jamais le nom de l'*ugārum* dont l'intendant est responsable.

Les contrats MHET 867 et 889²³ apportent relativement peu d'informations : ils évoquent une maison, voisine de l'objet du contrat, appartenant aux fils d'un certain Išū-ibbi qui a occupé la fonction « d'intendant d'/de²⁴ l'*ugārum* ». Puisque la fonction de ce personnage est mentionnée, après son décès, dans un contrat qui ne concerne ni lui ni ses descendants, on présume que cette fonction accorde un certain statut. La maison a gardé le nom de son propriétaire sur une longue durée, y compris après son décès et alors même que ce sont ses fils qui l'occupent. Il s'agit d'un fait comparable au phénomène dit de « voisin fantôme », mis en évidence par M. Tanret²⁵ pour les parcelles agricoles : même quand le propriétaire d'un terrain est décédé, les voisins qui dressent ultérieurement des contrats continuent à parler de « la maison de X » ou « du champ de Y ».

Une autre mention de cette fonction apparaît dans le contrat MHET 424, qui concerne une vente de parcelle où deux « *ugula a.gār* » sont cités : l'un, Marduk-bēli, comme voisin, l'autre, Šilliya, comme témoin. La parcelle est située dans un district nommé *ugārum-rabūm*, « *grand district d'irrigation* ».

Dans la mesure où les textes ne précisent jamais de quel district un intendant est chargé, des interprétations très différentes peuvent être faites de ces mentions. Tout d'abord, il faut signaler que les particuliers possèdent couramment des champs dans différents *ugārū*. Le propriétaire d'un champ situé dans un district donné peut tout à fait être intendant d'un autre district.

Cependant, le fait que la fonction d'intendant de l'*ugārum* soit si peu mentionnée nous laisse supposer que lorsqu'elle l'est, il s'agit de l'*ugārum* où se situe la parcelle concernée par la transaction.

Si l'on suppose que ces deux personnes ont été intendantes de l'*ugārum-rabūm*, cela peut signifier deux choses : soit la charge d'intendant de district d'irrigation était collégiale, soit, et cela est nettement plus probable vu la fréquence du phénomène, nous avons affaire à un phénomène de voisin fantôme²⁶ : Marduk-bēli serait mort et Šilliya lui aurait succédé dans sa fonction. Rien ne permet de savoir s'il est un successeur immédiat ou si la fonction a été occupée par d'autres personnes après la mort de Marduk-bēli.

On notera que c'est le seul et unique contrat de la série MHET où un intendant d'*ugārum* est mentionné comme témoin lors d'une vente de champ : la présence de ce magistrat n'était ainsi pas nécessaire pour l'établissement de contrats et le fait que l'intendant Šilliya scelle la tablette doit être compris comme montrant un lien d'une autre nature qu'administrative avec les parties du contrat : il peut par exemple s'agir d'un voisin ou d'un proche.

Si l'on retient l'hypothèse du voisin fantôme, on peut également imaginer un lien familial entre les deux intendants : le scribe auteur de la tablette aurait mentionné comme propriétaire d'un champ voisin l'intendant Marduk-bēli et son héritier Šilliya signerait la tablette en tant que témoin-voisin. Le fait que le texte mentionne la fonction sans préciser le patronyme de ces deux individus peut éventuellement être interprété comme un indice allant dans ce sens :

21. Stol 1976.

22. MHET II, 3 ; MHET II, 5 ; MHET II ; 6 Ibid.

23. Datés des règnes de Samsu-iluna (1749-1712 av. J.C.) et de son successeur Abi-ešuh (1711-1684).

24. Il n'existe pas d'article en akkadien, ni en sumérien, mais la traduction française doit choisir entre article indéfini ou défini.

25. Tanret 1999. Cet article met également en évidence un phénomène de voisins fictifs encore plus gênant pour les tentatives de reconstruction cadastrales.

26. Tanret 1999.

si, chose exceptionnelle, le scribe ne donne pas le nom du père d'un signataire pour l'identifier, c'est probablement parce que ce père était bien connu. Malheureusement, cette non-mention significative rend nos propositions invérifiables. L'hypothèse la plus simple est d'imaginer que Šilliya est à la fois le fils de Marduk-bēli et son successeur comme intendant de district d'irrigation.

Le problème de l'absence de patronyme de Marduk-bēli se pose également. Une autre hypothèse est que la fonction de ces deux personnes suffisait à les identifier parfaitement et que la mention de leurs patronymes était donc superflue.

On trouve un autre exemple, peu informatif, en MHET 585 (non daté). Cette tablette, qui décrit deux champs du district de Našuriš/Našurēš, situe l'un des deux à côté du champ de Tarribum, « intendant du/de district ».

Ces maigres informations ont pu être complétées par des textes supplémentaires issus d'autres publications que la série MHET II.

Tout d'abord, le texte CT 45 26²⁷, cité à plusieurs reprises dans *Ancient Sippar*²⁸, contient la mention (à la ligne 25) d'un « ugula a.gàr.meš »²⁹, « intendant des districts d'irrigation », nommé Ibni-Adad.

Ce texte est une vente de terrain agricole entre *naditum* à laquelle de nombreux dignitaires de la ville de Sippar assistent comme témoins. Rien ne permet de savoir si Ibni-Adad était l'intendant des districts concernés par la vente des terres pour laquelle la tablette est écrite, ou bien si sa fonction doit être comprise dans un sens plus large d'intendant de tous les *ugārū* entourant une bourgade ou une ville. Ce texte montre tout de même que l'on pouvait gérer plusieurs districts d'irrigation.

Enfin, une lettre, AbB 7, 20, a été envoyée par une femme, Mārat-elē, à son frère Awil-Adad, à propos d'un problème concernant Huzālatum, fille de Sumurah. Mārat-elē insiste sur le trouble de celle que l'on suppose être sa collègue *naditum*, sans expliquer réellement le problème (qui a dû être exposé dans une précédente lettre). Elle demande à son frère d'intervenir en faveur de Huzalatum auprès d'Ibni-Amurram, « ugula a.gàr ». Cette tablette provenant de pillages, il n'est d'ailleurs pas absolument certain qu'elle concerne la région de Sippar.

Le caractère très fragmentaire de ces informations rend la définition de cette fonction très incertaine. Tout d'abord, le fait que ces « intendants de district » n'apparaissent que très peu dans la documentation écrite fait douter du caractère systématique de l'existence de cette charge. De plus, à supposer qu'il y ait des intendants pour tous les *ugārū*, l'intendant de district n'est pas un témoin obligatoire lors d'une vente de terrain, ce qui montre qu'il n'a pas de rôle administratif subordonné aux autorités de la ville de Sippar, comme par exemple de tenue d'un cadastre officiel. Il semble bien que son rôle soit purement technique : faute d'indications, on en est réduit à présumer qu'il s'agit de l'individu chargé d'assurer la bonne circulation de l'eau et le curage des voies d'eau dans l'*ugārum* qui lui est confié, où lui-même dispose d'ailleurs de parcelles.

Nous disposons par ailleurs de textes de la même période qui mentionnent une autre fonction, au rôle peut-être similaire, de « chef de canal » ou « inspecteur du canal » (*šāpir id*). Dans la région de Sippar, la lettre AbB 1 129 a été envoyée à un inspecteur de canal (non nommé) par l'intendant des *naditum* (supposément du cloître de Sippar) à propos d'un esclave en fuite qui aurait été recruté à tort comme soldat. Le sujet de la lettre et la mention de

27. Daté de la 30^{ème} année du règne d'Hammurabi.

28. Harris 1975, p. 75, 158, 191, 192, 219 et 379.

29. Selon la lecture de Ferwerda et Woestenburg 1998. Harris avait lu en 1975 (p. 75) « ugula dam.gàr.meš », « intendant des marchands ». Un autre Ibni-Adad, « chef des marchands », est mentionné dans plusieurs textes datant du règne d'Ammi-šaduqa, soit au plus tôt un siècle après notre Ibni-Adad intendant des districts d'irrigation (Ferwerda et Woestenburg 1998 p. 110, Charpin 1982 p. 62). Ce cas déjà bien étudié ne soulève pas de réelle ambiguïté. Le fait que cette charge soit manifestement viagère permet dans ce cas de traduire *ugula* par « chef ».

la localité de Kullizum, où étaient concentrés des lots de terres de soldats³⁰, font que cet « inspecteur du canal » doit être considéré comme dépendant de l'armée, et par extension on peut se demander si la fonction d'inspecteur de canal n'était pas d'abord réservée à des divisions internes aux *ugārū*³¹ occupées par le palais et l'armée. Le pouvoir royal était en outre particulièrement impliqué dans la gestion des principaux canaux, voire des cours des fleuves eux-mêmes, et les administrateurs royaux veillaient à ce que les propriétaires de champs entretiennent les digues de leurs parcelles³².

2) Une hypothèse à vérifier : l'intendant du district d'irrigation, responsable des mises en jachère ?

Dans un article récent, I. Nakata s'est intéressé à la gestion des *ugārū*. Cet auteur, qui n'a pas relevé l'existence des intendants de district d'irrigation, a proposé que les districts soient un échelon important de la gestion de l'agriculture, en particulier en décrétant des mises en jachères destinées à lutter contre le problème de la salinisation des terres³³.

Pour le règne d'Hammurabi, il a ainsi montré que les textes de la série MHET II ne contredisent pas sa théorie d'une jachère alternée (alternate fallow system) « stricte », qu'il imagine restreinte à un cycle d'alternance annuelle entre culture de céréales pour lesquelles nous disposons de contrats, en particulier de *naditum*, et jachères qu'il semble concevoir comme une absence totale d'exploitation des terrains³⁴. Ce cycle bisannuel serait suivi à l'échelle du district d'irrigation tout entier.

Cette théorie lui permet d'expliquer le fait que les propriétaires de parcelles agricoles de la région de Sippar dispersent leurs champs dans plusieurs districts d'irrigation au lieu de constituer de plus grandes parcelles. Cette volonté de dispersion est particulièrement visible dans le cas des soldats. L'auteur souligne l'intérêt de cette dispersion des parcelles dans le cadre d'une mise en jachère décidée à l'échelle du district d'irrigation : cela permettrait aux propriétaires de ne pas manquer de revenus lors de ces années sans culture.

Développée sans connaissance des intendants de district d'irrigation, l'hypothèse d'I. Nakata est particulièrement intéressante si on la relie à ces individus, ce que les textes eux-mêmes ne font pas. On supposerait alors que les intendants de district d'irrigation avaient pour rôle, notamment, de décider des périodes d'irrigation pour la culture ou de mise en jachère de toutes les parcelles situées dans leur juridiction.

Elle soulève toutefois un certain nombre de problèmes qui dépassent le cadre de cet article, en particulier la question des cultures non-céréalières et de leur interaction avec les jachères, celle des fluctuations du calendrier agricole par rapport calendrier officiel, ce dernier étant basé sur une année à mois lunaires parfois augmentée de mois intercalaires afin de rattraper le décalage par rapport à l'année solaire. Ces critères devront être pris en compte pour réellement valider cette hypothèse, au moins pour l'époque d'Hammurabi.

La question de la permanence de cette pratique reconstituée doit également être posée, d'autant plus que rien ne prouve que les intendants de districts d'irrigation aient existé durant toute l'époque paléo-babylonienne dans la région de Sippar. On notera en particulier que l'attestation datée la plus récente de cette charge, MHET 867, concerne

30. De Graef 2002.

31. Les terres attribuées aux militaires se situent en effet dans des districts où l'on trouve également des terres appartenant à des particuliers. Voir par exemple le contrat MHET 549 où une *naditum* achète des terres dans un « *ugārū* des soldats »

32. Charpin 2002, p. 552-553.

33. Charles 1990.

34. Nakata 2014, p. 8-9.

un individu qui était déjà mort à la fin du règne de Samsu-iluna. Le très faible nombre d'attestations doit également pousser à relativiser l'importance de cette fonction : rien ne permet de présumer que tous les *ugārū* de la région de Sippar étaient dotés d'un intendant.

Nous avons ainsi pu mettre en évidence l'existence d'une fonction d'intendant de district d'irrigation-*ugārum* dans la région de Sippar à l'époque paléo-babylonienne. Nous pouvons avancer qu'il s'agit d'une charge relativement prestigieuse, et liée à la gestion de l'irrigation. Les limites exactes du rôle et des pouvoirs de ces individus, de même que l'histoire et l'ampleur de cette fonction, restent toutefois à délimiter.

Bibliographie

Sources

MHET II, 1 : L. Dekiere, L. De Meyer et H. Gasche 1994a : *Old Babylonian real estate documents from Sippar in the British Museum Volume II Part 1 Pre-Hammurabi documents*, Ghent, University of Ghent, Mesopotamian history and environment. Texts 2.1

MHET II, 2 : L. Dekiere, L. De Meyer et H. Gasche 1994b : *Old Babylonian real estate documents from Sippar in the British Museum Volume II Part 2 Documents from the reign of Hammurabi*, Ghent, University of Ghent, Mesopotamian history and environment. Texts 2.2

MHET II, 3 : L. Dekiere, L. De Meyer et H. Gasche 1995a : *Old Babylonian real estate documents from Sippar in the British Museum Volume II Part 3 Documents from the reign of Samsu-Iluna*, Ghent, University of Ghent, Mesopotamian history and environment. Texts 2.3

MHET II, 4 : L. Dekiere, L. De Meyer et H. Gasche 1995b : *Old Babylonian real estate documents from Sippar in the British Museum Volume II Part 4 Post-Samsu-Iluna documents*, Ghent, University of Ghent, Mesopotamian history and environment. Texts 2.4

MHET II, 5 : L. Dekiere, L. De Meyer et H. Gasche 1996 : *Old Babylonian real estate documents from Sippar in the British Museum Volume II Part 5 Documents without date or with date lost*, Ghent, University of Ghent, Mesopotamian history and environment. Texts 2.5

MHET II, 6 : L. Dekiere, L. De Meyer et H. Gasche 1997 : *Old Babylonian real estate documents from Sippar in the British Museum Volume II Part 6 Documents from the series 1902-10-11 (from Zabium to Ammi-Saduqa)*, Ghent, University of Ghent, Mesopotamian history and environment. Texts 2.6

AbB 7 : F. R. Kraus 1977 : *Altbabylonische Briefe in Umschrift und Übersetzung Briefe aus dem British Museum (CT 52)*, Leiden, E.J. Brill

CT 45 : T. G. Pinches 1964 : *Old Babylonian Business Documents*, London

Synthèses et études

CHARLES 1990 : M.p. Charles, « Traditional Crop Husbandry in Southern Iraq », in A.P.G. Poyck, (Ed.), *Farm Studies in Iraq*, BSA. Cambridge, p. 52–61.

CHARPIN 2012 : D. Charpin, « Temple-palais et chapelles Palatiales en Syrie aux troisième et deuxième millénaires AV. J.-C. », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale*, 106, 1, p. 73-93.

CHARPIN 2005 : D. Charpin, « Chroniques bibliographiques : 5. Économie et société à Sippar et en Babylonie du Nord à l'époque paléo-babylonienne », *Revue d'assyriologie et d'archéologie orientale* 99, p. 133-151.

CHARPIN 2002 : D. Charpin, « La politique hydraulique des rois paléo-babyloniens », *Annales, Histoire, Sciences sociales* 57/3, 2002, p. 545-559.

CHARPIN 1988 : D. Charpin, « Sippar : Deux villes jumelles », *Revue d'Assyriologie et d'archéologie orientale* 82, p. 13-32.

CHARPIN 1982 : D. Charpin, « Marchands du palais et marchands du temple à la fin de la Ire dynastie de Babylone », *Journal Asiatique* 270, 1-2, p. 25-65.

DEKIERE 1989 : L. Dekiere, « Reconstruction cadastrale de la région de Sippar : possibilité ou utopie ? » *Northern Akkad Project Reports* 3, p. 7-14.

FERWERDA et WOESTENBURG 1998 : G.T. Ferwerda et E. Woestenburg, *Index of Personal Names Old Babylonian « Sippar. »*, Leiden, consultable en tant que « brouillon » à l'URL : https://www.academia.edu/7923478/Index_Personal_Names_Old_Babylonian_Sippar_1998

GALLERY 1979 : M. Gallery, « Recent Contributions to Old Babylonian Studies », *Journal of the American Oriental Society* 99, 1, p. 73.

GASCHE et COLE 2001 : H. Gasche et S.W. Cole, « Irnina, Zubi and Other Watercourses in the Area North of Sippar : a Summary », in C. Breniquet et C. Kepinski (Eds.), *Etudes Mésopotamiennes - Recueil de Textes Offert à Jean-Louis Huot*, Editions Recherche sur les Civilisations, Paris.

GASCHE et TANRET 1998 : H. Gasche, M. Tanret (Eds.), *Changing watercourses in Babylonia, Volume 1 Towards a reconstruction of the ancient environment in Lower Mesopotamia*, Mesopotamian history and environment Series II Memoirs 5, University of Ghent and the Oriental Institute of the University of Chicago, Ghent.

DE GRAEF 2002 : K. De Graef, « An account of the redistribution of land to soldiers in late old babylonian Sippar-Amnānum », *Journal of the Economic and Social History of the Orient* 45, p. 141-178.

DE GRAEF 2007 : K. De Graef, « By the Rivers Dark : Halhalla, City of Soldiers and Priestesses, or : How Cuneiform Documents Can Contribute To The Study and Reconstruction of Past Landscapes », in B. Ooghe, G. Verhoeven, (Eds.), *Broadening Horizons : Multidisciplinary Approaches to Landscape Study*, Cambridge Scholars Publishing, Newcastle.

HARRIS 1975 : R. Harris, *Ancient Sippar : a demographic study of an Old-Babylonian city (1894-1595 B. C.)*, Uitgaven van het Nederlands historisch-archaeologisch Instituut te Istanbul 36. Nederlands historisch-archaeologisch Instituut te Istanbul, Istanbul.

JACQUET 2013 : A. Jacquet, « Family Archives in Mesopotamia during the Old Babylonian Period », in M. Faraguna (Ed.), *Archives and Archival Documents in Ancient Societies*, EUT Edizioni Università di Trieste, Trieste 2011

LECOMPTE 2010, C. Lecompte, « Listes lexicales, paysages, travaux agricoles et géographie », in H. Alarashi et al. (Ed.), *Regards croisés sur l'étude archéologique des paysages anciens : nouvelles recherches dans le Bassin Méditerranéen, en Asie Centrale et au Proche et au Moyen-Orient*, Travaux de La Maison de L'orient et de La Méditerranée n° 56. Presented at the Broadening Horizons 2, Lyon, pp. 241-251.

NAKATA 2014 : I. Nakata, « *Naditum*-women in the Field Lease Contracts from Sippar », publié en ligne à l'URL :

<http://refema.hypotheses.org/1067>

RICHARDSON 2010 : S. Richardson, *Texts from the late Old Babylonian period*, *Journal of cuneiform studies Supplemental Series Number 2*, American Schools of Oriental Research, Boston.

SCHEIL 1902 : V. Scheil, *Une saison de fouilles à Sippar, Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire* 1. Institut français d'archéologie orientale, Le Caire.

STOL 1976 : M. Stol, « On Ancient Sippar », *Bibliotheca Orientalis* 33, p. 146-154.

SUURMEIJER 2014 : G. Suurmeijer, « Identifiers and Identification Methods in Legal Documents from Old Babylonian Sippar (± 1800-1500 BCE) », in M. Depauw, S. Coussement (Eds.), *Identifiers and Identification Methods in the Ancient World - Legal Documents in Ancient Societies III*, *Orientalia Lovaniensia Analecta*. Leuven-Paris-Walpole.

TANRET 1999 : M. Tanret, « The Field and the Map : of ghosts and fictive Neighbours », in *Landscapes and Territories, Frontiers and Horizons in the Ancient Near East. Presented at the XLIVème Rencontre Assyriologique Internationale - Venezia 7-11 Juillet 1997*.

TANRET 1998 : M. Tanret, « Le namkarum, une étude de cas », in H. Gasche, M. Tanret (Eds.), *Changing Watercourses in Babylonia Volume 1 Towards a Reconstruction of the Ancient Environment in Lower Mesopotamia*, *Mesopotamian History and Environment Series II Memoirs* 5. University of Ghent and the Oriental Institute of the University of Chicago, Ghent.